



Déclaration du Groupe des 77 et la Chine
À l'occasion du 50^{ème} Anniversaire de sa fondation
UNESCO - Chapitre de Paris

Nous, les Délégations Permanentes du Groupe des 77 et la Chine accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), réunies à Paris, en session plénière ce 27 Juin 2014, à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la fondation de notre Groupe, souhaitons rappeler notre engagement dans la construction d'un Nouvel Ordre International plus juste et plus équitable pour le développement durable, la culture de la paix et la Coopération internationale ,

Inspirées par les principes portés par les grands leaders des Peuples du Sud dans la création de notre Groupe lors de la première réunion de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) à Genève le 15 Juin 1964,

Considérant le G-77 et la Chine, comme un forum idéal pour la construction d'une nouvelle vision collective des pays en développement dans le Système des Nations Unies,

Attachées au multilatéralisme et à la promotion de la Coopération Sud-Sud, la diversité culturelle, le dialogue interculturel et la solidarité comme principes fondamentaux pour atteindre la Paix et la justice sociale,

Soulignant les progrès réalisés durant les cinq dernières décennies de lutte pour l'indépendance, la souveraineté, l'autodétermination des Peuples, la promotion des Droits de l'Homme et contre le colonialisme, la pauvreté, l'analphabétisme, la faim, la discrimination, l'intolérance, le racisme, le pillage des ressources naturelles et le trafic illicite des biens culturels,

Réaffirmant que le droit à l'éducation inclusive, le droit à un niveau de vie suffisant, y compris à la nourriture, aux vêtements et à un logement, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale, le droit au développement, et le droit à l'accès à l'eau propre sont des droits humains fondamentaux et inaliénables, nécessaires à la réalisation de la paix et de la justice sociale,

Réaffirmant de plus le droit pour tous de participer à la vie culturelle et de bénéficier des avantages des progrès scientifiques et de ses applications,

Confirmant également l'engagement à lutter contre le racisme et toutes autres formes de discrimination,

Reconnaissant que les effets de la crise économique et financière internationale ont augmenté les inégalités dans le monde et menacé les acquis des pays en développement en termes d'inclusion sociale, affectant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux du programme de l'Education Pour Tous (EPT),

Affirmant l'importance de la poursuite de la Coopération internationale et celle du rôle de la culture dans la promotion du développement durable et inclusif,

Renouvelant notre engagement et notre soutien au mandat de l'UNESCO, dans ses différents domaines de compétence,

Rejetant le recours à des technologies de l'information et de la communication en violation du droit international, y compris le droit à la vie privée, afin d'éviter les actions d'espionnage dans nos pays, et celles qui affectent les relations entre les nations,

Considérant le rôle primordial des principes et valeurs éthiques concernant le cyberspace inscrit dans le mandat de l'UNESCO,

Défendant la pertinence et l'importance des programmes et activités de l'UNESCO, dans le cadre de l'Agenda de Développement post-2015, et plus particulièrement pour les Peuples du Sud :

Nous condamnons fermement l'usage de la force, le terrorisme, la violence et toutes sortes d'ingérences ou interventionnismes compromettant la Paix de nos Peuples et la stabilité de nos Pays, faisons appel à l'utilisation de moyens pacifiques de résolution des conflits en vertu des Normes Internationales.

Nous exprimons notre ferme détermination à continuer nos efforts et à encourager la Culture de la Paix, dans le cadre du plein respect des règles et principes du Droit International, la Charte des Nations Unies et la Constitution de l'UNESCO.

Nous réaffirmons notre plus grande volonté et engagement à poursuivre la promotion, depuis l'UNESCO, d'une nouvelle gouvernance orientée vers la création d'un système international démocratique fondé sur la primauté du Droit International, la défense de l'autodétermination des Peuples, le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'égalité des Etats.

Nous réitérons la nécessité que l'UNESCO prépare pour l'évaluation de la 38^{ème} Conférence Générale, un ensemble de lignes directrices sous forme d'un instrument normatif multilatéral afin de se doter d'un outil pour répondre aux difficultés liées à la protection et à la promotion de l'accès universel à l'information et aux connaissances; à la liberté d'expression; à la vie privée; et à l'éthique dans le cyberspace.

Nous réaffirmons notre engagement à renforcer les organes directeurs et subsidiaires de l'UNESCO, à contribuer à la revitalisation du multilatéralisme et le caractère intergouvernemental de l'Organisation. Nous nous engageons de même à garantir le respect de la diversité et du multilinguisme, en favorisant les conditions dans la recherche de la Paix, la justice et le développement à l'échelle mondiale.

Nous exhortons la Communauté Internationale à mobiliser les ressources humaines et financières pour les programmes et activités de l'UNESCO, en conformité avec les priorités et les orientations stratégiques établies par les États Membres et à soutenir les efforts de la Directrice Générale pour renforcer le leadership de l'Organisation.

Nous invitons, l'UNESCO à poursuivre le renforcement de la coopération avec les Pays du G-77 et la Chine dans les domaines de l'Education, des Sciences Sociales et Humaines, des Sciences Naturelles et Exactes, de la Culture, de la Communication et l'information, afin de contribuer aux changements exigés par les Peuples du Sud.

Nous réaffirmons, que l'« Afrique » et l'« Egalité des genres » sont les priorités globales de l'UNESCO et assumons la responsabilité partagée d'impulser la réalisation de ces objectifs à travers la Coopération Sud-Sud.

Nous accueillons comme une bonne pratique de la coopération et de l'intégration Sud-Sud, l'inscription du site culturel multi pays du Système Routier Andin Qhapaq Ñan, sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui implique la reprise de processus d'intégration ancestrale et de coopération basée sur le partage de connaissances, la diversité culturelle et l'identité des peuples autochtones du Sud.

Nous, Groupe des 77 et la Chine - chapitre de Paris, ayant pris note de la Déclaration adoptée lors de la XVII Conférence Ministérielle du Mouvement des Pays Non-Alignés (NAM), à Alger-Algérie, le 29 mai 2014, approuvons son contenu et soutenons avec satisfaction le dialogue politique pour la paix promu par le gouvernement du Venezuela avec tous les secteurs de la société civile en vue de trouver des solutions aux défis auxquels fait face le pays.

Nous exprimons notre satisfaction pour les résultats obtenus durant le Sommet Extraordinaire de Santa Cruz de la Sierra, tenu à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la fondation du Groupe des 77 et la Chine et soutenons pleinement sa Déclaration, adoptée le 15 Juin 2014.

Nous félicitons Son Excellence Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, pour les efforts déployés dans l'organisation de cet important Sommet Extraordinaire de Santa Cruz de la Sierra, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la fodation de notre groupe, et pour son leadership dans la promotion de la Culture de la Paix, le Bien-vivre et les droits de la Terre Mère comme contribution des peuples originaires du Sud, dans la reconnaissance de nouveaux droits tels que le droit à l'eau et à l'assainissement.